

N° : 491/DG-2017

le 07 AVR 2017

**DECISION PORTANT RESULTAT DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR
OCCUPER LES POSTES DES DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS
HOSPITALIERS DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
MOHAMMED VI D'OUJDA**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda ;

- Vu la Décision d'Appel à Candidature pour Occuper les Postes des Directeurs des Etablissements Hospitaliers du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-d'Oujda N°09/DG 2017 du 15 Février 2017
- Vu la Décision portant Désignation de la Commission de Sélection de Candidature N°490/DG-2017 du 07 Mars 2017
- Vu le Procès-Verbal de La commission de Sélection des Dossiers de Candidature.

DECIDE

Article Unique : L'appel à candidature pour Occuper les Postes des Directeurs des Etablissements Hospitaliers du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-d'Oujda est déclaré Infructueux par Défaut de candidature.

Le Directeur



Le Directeur
Abdelkrim DAUDI